



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 12 septembre 2023
Présents : 16
Votants : 24

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Marie-Agnès DESCOUX, Ngoc Loi TRAN, Fanny BILLY, Adjoints

Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT

Fabrice BUSSY a donné pouvoir à Sandrine MARTINS

Jean-Marc SIOZAC a donné pouvoir à Arnaud BRUNET

Christophe LASSERRE a donné pouvoir à Isabelle DUPRÉ

Jean BÉDU a donné pouvoir à Hervé GUISE

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à Magali BOUARFE

Nathalie BEELS a donné pouvoir à Jean-Marc LONGEQUEUE

Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

Patrick MICHEL, William NETO DE JESUS, Mapril BATISTA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Laurence AUDIBERT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-48 : GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A ANTIN RESIDENCES SA D'HLM POUR LE FINANCEMENT EN PLUS-PLAI-PLS-LLI POUR L'ACQUISITION DE 51 LOGEMENTS SITUES 1ter et 3 RUE DE LA GARE – Modification

VU la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2252-1 à L.2252-5, R.2321-2 et D.3321-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la demande formulée par **ANTIN RESIDENCES – groupe Arcade 59 rue de Provence 75439 PARIS CEDEX 09** et tendant à garantir les prêts destinés à financer la construction de 51 logements dont 20 logements locatifs intermédiaires et 31 logements sociaux ainsi qu'un local d'activité situés 1^{er} et 3 rue de la Gare et la proposition de prêt référencée U092775,

VU la délibération 2022-62 relatif à la garantie d'emprunt accordée à ANTIN Résidences SA d'HLM pour le financement en PLUS-PLAI-PLS-LLi pour l'acquisition de 51 logements situés 1 TER et 3 Rue de la Gare,

Entendu l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée Communications - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts d'un montant total de ~~8 284 541,00 euros~~ 7 781 345,00 euros, souscrit par **ANTIN RESIDENCES – groupe Arcade 59 rue de Provence 75439 PARIS CEDEX 09** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 : DIT que les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Ces prêts sont destinés au financement de l'opération de construction Parc social public de 51 logements située 1Ter et 3 rue de la Gare à 77400 POMPONNE.

Type de prêt : **CPLS**

Montant du prêt : ~~315 701,00 euros~~ **360 045,00 euros**

Durée totale du prêt : **40 ans**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Index : **livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A + 1,06%**

Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : **double limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLAI**

Montant du prêt : ~~475 069 euros~~ **510 900,00 euros**

Durée totale du prêt : **40 ans**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Index : **livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A -0,20 %**

Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : **double limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLAI Foncier**

Montant du prêt : ~~461 118,00 euros~~ **372 600,00 euros**

Durée totale du prêt : **60 ans**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Index : **livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +0,50 %**

Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : **double limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLI**
Montant du prêt : ~~2 820 494,00 euros~~ **2 989 400,00 euros**
Durée totale du prêt : **35 ans**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Index : **livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +1,06 %**
Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : **double limité (DL)**
Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLI foncier**
Montant du prêt : ~~1 321 313,00 euros~~ **1 257 200,00 euros**
Durée totale du prêt : **50 ans**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Index : **livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +1,06 %**
Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : **double limité (DL)**
Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLS**
Montant du prêt : ~~317 435,00 euros~~ **327 300,00 euros**
Durée totale du prêt : **40 ans**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Index : **livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +1,06 %**
Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : **double limité (DL)**
Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLS foncier**
Montant du prêt : ~~417 420,00 euros~~ **337 300,00 euros**
Durée totale du prêt : **60 ans**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Index : **livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +0,50 %**
Profil d'amortissement : **Echéance prioritaire (intérêts différés)**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision : **double limité (DL)**
Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLUS**
Montant du prêt : ~~944 920,00 euros~~ **1 023 800,00 euros**
Durée totale du prêt : **40 ans**
Périodicité des échéances : **annuelle**
Index : **livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +0,60 %**
Profil d'amortissement : **intérêts différés, amortissement déduit de l'échéance**

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230921-2023-48-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : **double limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Type de prêt : **PLUS Foncier**

Montant du prêt : ~~746 071,00 euros~~ **602 800,00 euros**

Durée totale du prêt : **60 ans**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Index : **livret A**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **livret A +0,50 %**

Profil d'amortissement : **intérêts différés, amortissement déduit de l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

Modalité de révision : **double limité (DL)**

Taux de progressivité des échéances : **0 %**

* * * * *

Article 3 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **ANTIN RESIDENCES – groupe Arcade 59 rue de Provence 75439 PARIS CEDEX 09** dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à **ANTIN RESIDENCES – groupe Arcade 59 rue de Provence 75439 PARIS CEDEX 09** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Commune de Pomponne devient réservataire d'un contingent de 20% des logements de l'opération soit 10 logements :
 - PLUS : 1 T4, 1 T2
 - PLAI : 1 T3, 1 T1
 - PLS : 2 T2
 - LLI : 4 T3

Article 4 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer tout document y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 21 septembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230921-2023-48-DE
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023